



Maisons-Alfort, le 17 octobre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
REPERE LIQUIDE EV, revente de COMPO BLEU LIQUIDE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par B.H.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation REPERE LIQUIDE EV.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence COMPO BLEU LIQUIDE, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9300134 détenue par COMPO France SAS est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour REPERE LIQUIDE EV est bien strictement identique à celle déclarée pour COMPO BLEU LIQUIDE ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre B.H.S et COMPO France SAS ont été fournies ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation REPERE LIQUIDE EV, présentée par B.H.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit COMPO BLEU LIQUIDE.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : REPERE LIQUIDE EV, AVEN.